



VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY
(LOIR ET CHER)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 juin 2025

Date de la convocation : 12 juin 2025

Conseillers en exercice : 33

PRESIDENT : LORGEUX Jeanny, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. LORGEUX, Maire, Mme ROGER, M. HARNOIS, Mme DEGRAIS, Mme ESCAMEZ, M. SEGUIN, Mme POUGET, Adjoints au Maire, MM. HOURY, MORIN, Mme BRETEL, M. CHEMINOT, Mme DOYON, MM. BOURARD, GAVEAU, Mmes MERCIER, BARRY, MM. NAUDION, BLANCHARD, Mme GIRAUDET, M. CORDONNIER, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Mme MERCIER, Conseillère Municipale.

EXCUSÉS : M. GUIMONET, Adjoint au Maire, qui donne pouvoir à Mme ROGER,
M. CHENE, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. SEGUIN,
M. LEROY, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. HARNOIS,
Mme ORTH, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à Mme POUGET,
Mme MARCHAND, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. CHEMINOT,
M. SABOURDY, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme ESCAMEZ,
M. de REDON, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme GIRAUDET,
Mme PAUCHARD, Conseillère Municipale,
M. GUENIN, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. CORDONNIER.

ABSENTS : Mme PERSEGOL, Adjointe au Maire,
M. DUVAL, Adjoint au Maire,
M. JOLIVET, Conseiller Municipal,
M. HOUGNON, Conseiller Municipal,

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18 heures.

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES
– SOLOGNE NATURE ENVIRONNEMENT (SNE) - N° 25/04 – 06/B**

Monsieur LORGEUX, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

"L'association SNE a bénéficié du legs d'un terrain de trois hectares entre la rue de Selles-sur-Cher et la route départementale 765. Elle sollicite une aide financière pour commencer les aménagements piétonniers et mettre en valeur les parcelles au profit, entre autres, des élèves de la Ville.

Je vous propose de verser à SNE une subvention complémentaire d'aide à l'investissement de 10 000 euros."

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, de verser une subvention complémentaire de 10 000 euros à Sologne Nature Environnement (SNE).

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte transmis au
représentant de l'Etat le 25 JUIN 2025

Mis en ligne sur le site internet le 27 JUIN 2025

Informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif d'Orléans dans un
délai de deux mois à compter de la présente
publication ou notification. Le Tribunal
Administratif peut être saisi par l'application
informatique "Télérecours citoyens"
accessible par le site Internet
<https://www.telerecours.fr>

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Jeanny LORGEUX.

La secrétaire,

Laurence MERCIER.

